

REGLEMENT DES PRIX ETUDIANTS DE L'IFACI

Article 1 - Objectif

Chaque année, l'IFACI décerne des prix destinés à récompenser les meilleurs travaux ayant trait à la gouvernance, au management des risques, au contrôle interne ou l'audit interne. Inscrits dans les relations de l'IFACI avec les grandes écoles et les universités, ces prix soutiennent :

- le développement des professions que nous représentons,
- l'activité professionnelle de nos membres,
- la recherche dans notre périmètre d'intervention.

Les lauréats et les finalistes bénéficient d'une grande visibilité auprès de nos membres et de nos parties prenantes.

Article 2 - Participation

Sont éligibles les mémoires de niveau master, thèses, travaux de recherche réalisés individuellement par des étudiants, qui les ont soutenus dans une université ou une grande école française au cours de l'année universitaire précédente. Deux types de prix sont décernés :

- Le prix Olivier LEMANT qui s'adresse exclusivement aux étudiants des établissements partenaires de l'IFACI.
- Le prix accessible aux étudiants ayant au moins un niveau master en sciences de gestion, sciences économiques, sciences politiques, droit, sociologie ou sciences de l'information, communication.

L'IFACI, pourra préciser de manière ad hoc ses attentes et sujets prioritaires. Cette information sera diffusée sur la page Internet dédiée au plus tard le 15 novembre.

Article 3 - Dépôt des candidatures

Les travaux doivent être adressés en version électronique à recherche@ifaci.com avant le 15 janvier accompagnés des éléments suivants :

- Synthèse de deux pages maximum présentant la problématique, les travaux, les conclusions et les apports
- Recommandation du directeur de mémoire ou de la formation
- Curriculum vitae et présentation de l'auteur
- Engagement de l'étudiant à respecter les dispositions de l'article 6 du présent règlement
- Date de soutenance
- Le cas échéant, note de soutenance obligatoirement supérieure à 14/20

Article 4 - Sélection des lauréats

Après prise de connaissance de la synthèse, le Directeur de la Recherche de l'IFACI présélectionne au maximum cinq candidats pour chaque prix (en fonction de l'actualité du

sujet, de la clarté de la problématique, des apports méthodologiques et professionnels, de la qualité rédactionnelle, etc.).

Le Jury, présidé par le Vice-Président de l'IFACI ou par une autre personne à qui il délègue ce rôle, est composé du Directeur de la Recherche et de trois professionnels de l'audit interne ou personnalités qualifiées. Ces membres sont identifiés chaque année en fonction des travaux présélectionnés.

Les travaux sont évalués par rapport à une grille d'indicateurs précis, appréciant tant le fond (pertinence et maîtrise des concepts, originalité du thème et de l'approche, argumentation, impact théorique et professionnel...) que la forme (qualité de la rédaction, maîtrise de la langue, mise en forme et présentation...). Les candidats présélectionnés se présentent à une soutenance orale (éventuellement en visioconférence).

La délibération du Jury se tient à huis clos à l'issue de ces soutenances. Le Jury se réserve la possibilité de ne pas remettre de Prix. La décision du Jury est sans appel.

Article 5 - Remise des Prix

La remise des Prix se déroule lors de l'Assemblée Générale de l'IFACI.

Chaque prix est doté d'un montant de 2 000 €.

Les frais de déplacement pour la remise du prix sont pris en charge en France métropolitaine.

Article 6 - Engagements des candidats

En nous adressant sa candidature, l'étudiant s'engage à participer à la soutenance. En outre, l'IFACI se réserve le droit d'utiliser à titre gracieux les travaux soumis dans le cadre de ses activités (recherche, formation, communication notamment sur le site Internet et les réseaux sociaux, publication sur l'espace Internet réservé aux Adhérents, etc.), avec pour seule obligation de citer ses sources.

Les lauréats pourront être sollicités pour des communications ou des événements et cèdent leur droit à l'image dans ce cadre.

Fondé en 1965, sous statut associatif, l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôles internes) fédère environ 5 000 auditeurs et contrôleurs internes issus d'un millier d'organismes publics et privés. Affilié à l'IIA (The Institute of Internal Auditors), l'IFACI bénéficie d'un réseau d'environ 180 000 professionnels à travers le monde. L'IFACI s'est fixé trois missions :

>> Représenter les métiers de l'audit et du contrôle internes

>> Partager les meilleures pratiques

>> Professionnaliser les acteurs et les organisations